

*Séance du 10 avril 2024**Délibération n°2024-55*

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 du mois d'avril à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 26 mars 2024.

Présent(s) : Monsieur Marc SIGNORET, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Denis BONNEAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Sylvie DUCLOITRE,, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Madame Marie MILLERAT-DALDIN

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Monsieur Marc SIGNORET, Madame Marie-Solange LALEVEE à Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Sébastien MERY à Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Christophe BAJARD à Monsieur Didier REGRAIN

Absents excusés : Madame Anne RENAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Madame Marie-Line CLAME, Madame Catherine NOYON, Monsieur Romain POULET

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Madame Véronique FOULQUIER, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes Pour	20
Votes Contre	0
Abstentions	3
	C.BAJARD S.MERY D.REGRAIN

NOMENCLATURE ACTES

N° : 7.5

Thème : Subventions

Objet : 34^{ème} Boucle du Pays de Tronçais

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2023-144 du conseil communautaire relative au financement de la Boucle du Pays de Tronçais, en date du 27 septembre 2023 ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

Considérant que le conseil communautaire a décidé :

- de prévoir un plafond de 5 000 € / an pour le financement de la Boucle du Pays de Tronçais ;

Considérant que le budget présenté par l'association Aumance Tronçais Cyclisme pour la 34^{ème} boucle du Pays de Tronçais est le suivant :

DEPENSES en € HT		RECETTES	
Prix coureurs	500,00	Conseil départemental	300,00
Droits d'organisation	545,00	ComCom	5 000,00
Assurance	123,50	Autres	2 350,00
Indemnité club, secrétariat	300,00	Autofinancement	100,00
Récompenses bénévoles	111,50		
Classements annexes	700,00		
Motards civils	1 400,00		
Podiums	950,00		
Radio course	500,00		
Ambulance	620,00		
Médecin	300,00		
Fleurs	90,00		
Carburants	250,00		
Commissaires	280,00		
Speaker	180,00		
Publicité	100,00		
Photo finish	150,00		
Maillots	250,00		
Repas	400,00		
TOTAL	7 750,00	TOTAL	7 750,00

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le versement d'une subvention de 5 000,00 € à l'association Aumance Tronçais Cyclisme pour l'organisation de la 34^{ème} Boucle du Pays de Tronçais.

Article 2 : de préciser que la subvention ne sera versée qu'après réception du contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat.

Article 3 : d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 10 avril 2024

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président


Daniel RONDET

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr